



Mission qualité environnement et appui

**Enjeux environnementaux de la
DREAL Normandie pour 2020**

I. Conditions environnementales liées au climat, à la qualité de l'air, à l'utilisation du sol, à la pollution existante, à la disponibilité des ressources naturelles et à la biodiversité

Comme le démontre l'analyse des conditions environnementales de la DREAL sur l'ensemble de ses sites (tableau page suivante), la DREAL Normandie est peu affectée par des conditions environnementales particulières, du fait de l'implantation géographique de ses 8 sites d'une part, et de la nature de ses activités d'autres part. Son activité, en tant que structure, n'est pas modifiée par les conditions climatiques ou de qualité de l'air ; elle n'est pas contrainte par l'utilisation du sol, les sites sur lesquels elle est implantée ne sont pas pollués, la disponibilité de certaines ressources naturelles et la biodiversité ne conditionnent pas son fonctionnement au quotidien.

La commune d'Alençon, sur le territoire de laquelle se trouve l'unité départementale de l'Orne, a été classée par arrêté du 27 juin 2018 (NOR: SSAP1817819A) en zone 3 de potentiel radon, c'est-à-dire comme zone à potentiel radon significatif. Ce classement implique des obligations des propriétaires vis-à-vis de locataires ou acquéreurs en ce qui concerne l'information acquéreur-locataire. Les employeurs ont également des obligations de mesures et de suivi de la concentration de radon dans les locaux de travail, notamment lorsque les activités sont exercées en rez-de-chaussée ou en sous-sol. Les locaux affectés à la DREAL Normandie se trouvent actuellement au 1^{er} étage de la cité administrative.

Ces conditions ne conduisent pas à identifier d'enjeux environnementaux externes majeurs particuliers pour la DREAL.

tableau récapitulant les conditions environnementales de la DREAL Normandie :

Sites de la DREAL	Risques naturels	Qualité air	Risques technologiques	Sites pollués (site le plus proche)	Biodiversité paysages	Eau	Ressources minérales
Saint-Lô	PPRn Inondation mais erreur matérielle sur le plan : le site se trouve en hauteur et n'est pas inondable	Commune sensible à la qualité de l'air Potentiel radon : zone 1	sans objet	Ancienne usine à gaz à 1000 m	sans objet	sans objet	sans objet
Alençon	PPRn - Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau Aléa Retrait-gonflement des argiles FAIBLE	Commune sensible à la qualité de l'air Potentiel radon : zone 3	sans objet	Usine Moulinex à 1600 m	sans objet	sans objet	
Le Havre	PPRn Inondation par submersion marine Aléa Retrait-gonflement des argiles FAIBLE	Commune sensible à la qualité de l'air Potentiel radon : zone 1	SEVESO AS - Seuil Avec Servitudes CIM LE HAVRE 1800 m SEVESO SB - Seuil Bas -) - EDF 1400 m Hors PPRT	SITE DE LA SOCIETE HAVRAISE DE MANUTENTION DE PRODUITS PETROLIERS - Dépôts de pétrole, produits dérivés ou gaz naturel (600 m)	L'Estuaire aval de la Seine (IPGN)	Système de traitement des eaux usées à 1400 m (LE HAVRE – Edelweiss)	
Rouen cité administrative Saint-Sever	PPRn - Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau Aléa Retrait-gonflement des argiles FAIBLE Zone inondable à 100 m	Commune sensible à la qualité de l'air Potentiel radon : zone 1	SEVESO AS - Seuil Avec Servitudes LUBRIZOL ROUEN 2200 m	Usine à gaz de Rouen Les Emmurées (360 m)	sans objet	sans objet	
Rouen rue Dufay	sans objet	Potentiel radon : zone 1	SEVESO AS - Seuil Avec Servitudes LUBRIZOL ROUEN 2100 m	sans objet	sans objet	SC du STEU : LE PETIT-QUEVILLY 2700 m	
Angerville-la-Campagne	Aléa Retrait-gonflement des argiles MOYEN	Potentiel radon : zone 1	sans objet	DEUTSCH (1000 m)	sans objet	sans objet	
Caen rue du recteur Daure	PPRn – Inondation	Commune sensible à la qualité de l'air Potentiel radon : zone 1	SEVESO AS - - Seuil Avec Servitudes DPC - DEPOTS DE PETROLE COTIERS 2400 m Hors PPRT	DPC - Dépôts de pétrole, produits dérivés ou gaz naturel 2400 m	sans objet	Système de traitement des eaux usées à 2600 m (SC du STEU : MONDEVILLE)	

Potentiel radon : arrêté du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français (zone 1 : zones à potentiel radon faible ; zone 2 : zones à potentiel radon faible mais sur lesquelles des facteurs géologiques particuliers peuvent faciliter le transfert du radon vers les bâtiments ; zone 3 : zones à potentiel radon significatif)

II. Circonstances extérieures culturelles, sociales, politiques, légales, réglementaires, financières, technologiques, économiques, naturelles et concurrentielles, sur le plan international, national, régional et local

1) circonstances culturelles

Le territoire normand sur lequel s'exercent les missions de la DREAL Normandie ne présente pas de caractéristiques culturelles telles qu'elles pourraient avoir un impact sur le management environnemental de la DREAL.

Aucun enjeu n'est donc identifié dans ce domaine pour la DREAL Normandie.

2) circonstances sociales

La DREAL Normandie, en sa qualité de service déconcentré de l'État en charge des politiques de développement durable, a, vis-à-vis de la société civile, un devoir plus fort d'exemplarité dans le domaine environnemental que d'autres administrations ou acteurs économiques.

Ce devoir d'exemplarité constitue un enjeu fort mais est relativisé par le fait que la DREAL n'est que peu en contact avec le grand public, contrairement à d'autres services de l'État (préfectures, services des impôts...).

Certaines parties intéressées, telles que les acteurs de l'environnement et les citoyens, ont également des attentes grandissantes en ce qui concerne la gouvernance de projets qui se développent sur les territoires et qui peuvent susciter des controverses, voire des oppositions : exigences d'information, de participation et de transparence, qui peuvent conduire à des situations conflictuelles avec les maîtres d'ouvrage.

Cette situation constitue un enjeu très faible en ce qui concerne le fonctionnement interne de la DREAL, mais un enjeu fort vis-à-vis de l'activité de maîtrise d'ouvrage routière notamment, pilotée par un processus qualité (n°19).

Une part importante des missions de la DREAL vise à assurer une meilleure prise en compte de l'environnement dans les projets, ce qui génère un impact globalement positif sur l'environnement en Normandie, même s'il est très difficile de mesurer cet impact, et répond à une demande sociale.

Cette pression sociale exercée aux niveaux local ou national constitue une opportunité, car elle peut permettre une mise en œuvre accélérée de certaines politiques portées par la DREAL.

3) circonstances politiques

La mise en œuvre d'un management de l'environnement et sa certification par un auditeur externe constituent une démarche volontaire de la DREAL Normandie, qui nécessite un investissement en temps et en moyens budgétaires. Cette démarche est soutenue au niveau national par les ministères dont la DREAL est un service déconcentré ; ils apportent principalement un appui technique et une expertise.

L'implication des ministres et des services centraux qui pilotent cette démarche constitue un enjeu majeur externe pour la DREAL Normandie.

Le management de son environnement par la DREAL n'est que très peu lié aux

circonstances politiques régionales ou locales, qui impactent en revanche la mise en œuvre des politiques environnementales dont elle a la charge.

Les circonstances politiques locales ne constituent donc pas un enjeu externe majeur pour la DREAL Normandie.

4) circonstances légales et réglementaires

La DREAL Normandie, par la nature même de son activité administrative de service de l'État, applique et fait appliquer au quotidien des réglementations variées. Elle se doit donc elle-même d'être rigoureuse dans la mise en œuvre des réglementations qui s'appliquent à son fonctionnement quotidien (principe de l'État exemplaire). Cette exigence de maîtrise des contraintes réglementaires est complexe du fait de sa dispersion géographique (8 sites distincts). Toutefois, la nature tertiaire de son activité est un facteur facilitateur (contraintes réglementaires très techniques ou normes obligatoires relativement limitées), de même que son statut de service de l'État, car il lui permet de disposer de ressources mutualisées et sans surcoût direct (appui de l'administration centrale, mises en réseau et échanges avec d'autres services, informations sur les évolutions réglementaires), contrairement à un organisme autonome et isolé.

Les circonstances légales et réglementaires de la DREAL Normandie sont donc plutôt favorables et ne constituent pas un enjeu majeur.

III. conditions internes de la DREAL (activités, produits et services, orientation stratégique, culture, capacité, c'est-à-dire personnel, connaissances, processus, système)

1) activités, produits et services

La DREAL produit des biens immatériels tels que des décisions administratives, de l'expertise et de la connaissance, de l'animation interne ou externe, de la gestion administrative et financière d'agents, de projets, de biens... La majeure partie de ces activités se concrétise par des documents papier ou des fichiers informatiques.

D'autre part, ces activités génèrent des déplacements professionnels très nombreux à l'échelle de la DREAL, nécessitant de disposer d'un parc de véhicules de service adapté.

L'analyse particulière de la consommation de papier, de matériel informatique et de véhicules, dans une perspective de cycle de vie, semble donc appropriée à la DREAL Normandie.

Du fait de l'activité administrative de la DREAL et de son ancrage territorial qui conduit à de nombreux déplacements professionnels, la consommation de papier, de matériel informatique, de carburant, l'achat et l'utilisation de véhicules de service constituent un enjeu interne majeur pour la DREAL, tant aux plans environnemental que financier.

2) orientations stratégiques

La mise en place d'un management environnemental effectif et efficace au sein de la DREAL Normandie émane directement d'une volonté de sa direction. L'objectif est de disposer d'un système de management de la qualité et de l'environnement intégré. Cette volonté est régulièrement explicitée en interne auprès des agents par divers canaux d'information, liés au système de management de la qualité et de l'environnement (manuel de management, CODIR Qualité Environnement trimestriels) ou liés au

management de la structure en général (note annuelle de cadrage pour l'élaboration des programmes de travail des services et des missions, assemblées générales et séminaires des encadrants/cadres, lettre interne d'information...).

La DREAL dispose donc d'orientations stratégiques claires pour la mise en place de son management environnemental, dont la mise en œuvre effective est suivie par la direction.

L'existence d'orientations stratégiques soutenant la mise en œuvre du management de l'environnement, exprimées par la direction de façon claire, ne constitue donc pas un enjeu majeur actuellement pour la DREAL Normandie. Il s'agit par contre de veiller au maintien de ces orientations.

3) culture

La DREAL Normandie est un service déconcentré de l'État, qui décline à l'échelle de la région Normandie les politiques du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, c'est-à-dire l'essentiel des politiques en faveur de l'environnement et du développement durable du gouvernement.

La sensibilité des agents de la DREAL dans le domaine de l'écoresponsabilité et des enjeux des politiques en faveur de l'environnement au sens large peut donc qualitativement être jugée comme globalement supérieure à la moyenne des autres salariés ou fonctionnaires français.

Ceci constitue une opportunité pour la DREAL dans la mise en œuvre de son management environnemental, car l'appropriation par les agents des politiques d'écoresponsabilité de la DREAL peut en être facilitée et accélérée.

Le maintien de cette culture constitue un enjeu important pour la DREAL Normandie, du fait du turn-over de ses agents, mais il n'est pas uniquement interne à la DREAL, il relève plus largement des ministères de tutelle de la DREAL.

4) capacité de la DREAL, c'est-à-dire personnel, connaissances, processus et systèmes

La présence d'agents au sein de la DREAL disposant de compétences métier dans les domaines des politiques environnementales de ses ministères de tutelle permet à la DREAL de mener plus facilement certaines actions en interne dans le cadre de son management environnemental.

Ces compétences constituent une opportunité pour la DREAL en lui permettant de mobiliser directement l'expertise de certains de ses agents sur des actions liées à son management de l'environnement (par exemple actions de la DREAL en faveur de la biodiversité sur ses différents sites)

Elles peuvent constituer un enjeu, du fait de la baisse des effectifs de la DREAL, si elles venaient à être trop limitées, mais cet enjeu reste mineur.

En revanche, dans un contexte de baisse des effectifs et de turn-over des agents, le maintien des compétences techniques au sein du secrétariat général, nécessaires au fonctionnement de la DREAL, constitue un enjeu majeur, car la grande majorité des actions du plan d'actions environnemental de la DREAL est mise en œuvre par ce service.

La compétence liée à la gestion du bâti qui permettait à la DREAL de disposer d'une expertise interne sur son patrimoine immobilier, n'est plus disponible en interne. Ce

constat est nuancé par le fait que la DREAL n'a pas la maîtrise d'éventuels travaux d'amélioration dans la majorité de ses bâtiments. Ainsi elle est propriétaire de quatre de ses 7 sites, occupés par 478 agents, Deux de ces sites sont des cités administratives gérées par un régisseur, à la gestion desquelles la DREAL est associée grâce aux conseils de cité. Les sites d'Angerville-la-Campagne (UD de l'Eure), propriété de l'État, et de Saint-Lô (UD de la Manche), occupé par la DDCS, sont intégrés dans une réflexion immobilière menée par les préfets de département pour éventuellement accueillir les services au sein des cités administratives d'Évreux et de Saint-Lô.

Ceci ne constitue pas un enjeu majeur pour la DREAL. Cela pourrait le devenir par le biais d'orientations stratégiques nationales dans le domaine de l'immobilier de l'État, donc externes à la DREAL.

Les moyens dont dispose la DREAL pour la réalisation de ses missions et son fonctionnement quotidien sont exclusivement constitués des enveloppes budgétaires annuelles qui lui sont déléguées par ses ministères de tutelle. Ces enveloppes font l'objet d'un dialogue de gestion avec le niveau central, mais leur niveau est dépendant des moyens de l'État, et de ses priorités, notamment la maîtrise des dépenses publiques. Ainsi, même lorsque la DREAL est en mesure de décider et réaliser des investissements dans le domaine de son management environnemental, elle ne dispose pas nécessairement des moyens financiers qui lui permettraient de les réaliser. L'annualité budgétaire ne permet pas la réalisation simple de programmes de travaux pluriannuels.

Les contraintes budgétaires liées à la maîtrise des dépenses publiques à une échelle qui dépasse la DREAL est un enjeu majeur pour elle, car elle doit adapter son plan d'actions environnemental à ses moyens, tout en répondant aux exigences de la norme ISO 14 001.

Enfin, la DREAL Normandie dispose de connaissances, notamment sous forme de données territorialisées, d'une part parce qu'elle contribue à créer de la connaissance au travers de ses différentes missions, d'autre part parce qu'elle a besoin de données pour exercer ses missions.

Son patrimoine de données est une opportunité pour la DREAL, car il lui permet de disposer d'éléments d'analyse et de diagnostic en interne, sans avoir besoin de recourir à des tiers.

La valorisation de ces données pour contribuer au management environnemental de la DREAL constitue un enjeu mesuré.

IV.Récapitulatif des enjeux internes et externes identifiés

Enjeux externes	implication des ministres de tutelle de la DREAL et des services centraux qui pilotent cette démarche
	contraintes budgétaires
	attentes grandissantes de certaines parties intéressées, telles que les acteurs de l'environnement et les citoyens, en ce qui concerne la gouvernance de projets qui se développent sur les territoires et qui peuvent susciter des controverses, voire des oppositions : exigences d'information, de participation et de transparence, qui peuvent conduire à des situations conflictuelles avec les maîtres d'ouvrage.
Enjeu mixte	connaissance des enjeux environnementaux par les agents de la DREAL

Enjeux internes	existence d'orientations stratégiques soutenant la mise en œuvre du management de l'environnement, exprimées par la direction de façon claire
	consommation de papier, de matériel informatique, de carburant, achat et utilisation de véhicules de service
	maintien des compétences techniques au sein du secrétariat général, nécessaires au bon fonctionnement de la DREAL ; enjeu majeur car la grande majorité des actions du plan d'actions environnemental de la DREAL sont mises en œuvre par ce service.
	valorisation du patrimoine de données utiles et mobilisables pour le management environnemental de la DREAL

V.Récapitulatif des risques et opportunités identifiés dans le domaine du management de l'environnement

Risques	risque d'abandon du soutien à la démarche de management de la qualité et de l'environnement des DREAL par l'administration centrale
	risque de défaut de mise en œuvre du programme de management environnemental en raison de la vacance de postes au sein du secrétariat général, car la grande majorité des actions du plan d'actions environnemental de la DREAL sont mises en œuvre par ce service.
	risque de perte de mobilisation de la communauté de travail de la DREAL dans la mise en œuvre de l'écoresponsabilité du fait du turn-over important dans certains services
	risque de surconsommation de consommables au regard des critères nationaux proposés par l'administration centrale (papier, carburant)
	risque de diminution des dotations budgétaires ne permettant pas de réaliser des achats écoresponsables à hauteur des objectifs internes ou ministériels et nécessitant d'adapter le plan d'actions environnemental aux moyens de la DREAL, tout en répondant aux exigences de la norme ISO 14 001.
	risque de contentieux ou de blocage sur des projets complexes, du fait de leur insuffisance supposée par rapport aux exigences de certaines parties intéressées, telles que les acteurs de l'environnement et les citoyens, en ce qui concerne la gouvernance de projets qui se développent sur les territoires et qui peuvent susciter des controverses, voire des oppositions : exigences d'information, de participation et de transparence, qui peuvent conduire à des situations conflictuelles avec les maîtres d'ouvrage.
Opportunités	présence d'agents au sein de la DREAL disposant de compétences métier dans les domaines des politiques environnementales de ses ministères de tutelle permettant à la DREAL de mener plus facilement certaines actions en interne dans le cadre de son management environnemental, par la mobilisation directe de l'expertise de certains de ses agents (par exemple actions de la DREAL en faveur de la biodiversité sur ses différents sites)
	appropriation plus facile et plus rapide par les agents des politiques d'écoresponsabilité de la DREAL, du fait que la culture de ses agents dans le domaine de l'écoresponsabilité et des enjeux des politiques en faveur de l'environnement au sens large peut qualitativement être jugée comme supérieure à la moyenne des autres salariés ou fonctionnaires français.
	patrimoine de données territorialisées permettant de disposer d'éléments d'analyse et de diagnostic en interne, sans avoir besoin de recourir à des tiers.
	pression sociale exercée aux niveaux local ou national permettant une mise en œuvre accélérée de certaines politiques portées par la DREAL.

